

Déclaration de B Lab concernant les sujets de controverse : Entreprises travaillant dans le secteur pénitentiaire Mise à jour en avril 2021

L'approche de B Lab concernant les sujets de controverse et la certification B Corp

Les entreprises certifiées B Corporation sont des entreprises à but lucratif qui répondent aux normes les plus rigoureuses en matière de performance sociale et environnementale globale, de responsabilisation et de transparence. Elles sont à l'avant-garde du mouvement visant à utiliser l'activité des entreprises comme force pour générer un impact positif.

Des interrogations délicates et complexes surgissent régulièrement quant à la manière dont les sujets de controverse touchant le monde des entreprises peuvent affecter l'éligibilité d'une entreprise à la certification B Corp. Ces situations peuvent êtres communiquées par une entreprise dans son Formulaire lié aux exigences de transparences, par une tierce partie par le biais du Processus de plainte officiel de B Lab ou par l'opinion publique, en débattant autour des exigences et des normes de certification de B Corp. Le Conseil consultatif sur les Normes indépendant de B Lab se charge ensuite de prendre les décisions appropriées, dans le cadre d'un processus d'examen associé aux exigences de transparences.

Le Formulaire lié aux exigences de transparences de B Lab sert de fondement au processus d'examen des exigences de transparences, qui couvre les industries, les pratiques, les résultats et les sanctions sensibles, et qui s'appuie sur des examens et des normes de tierces parties, comme par exemple, la Liste d'exclusion de la SFI et les Conventions de l'Organisation internationale du travail. Dans la mesure où une liste de sujets sensibles peut être incomplète, B Lab se réserve alors le droit de procéder à des examens similaires sur des questions non mentionnées dans le Formulaire lié aux exigences de transparences, mais qui sont considérées comme sujettes à des préoccupations importantes de la part des parties prenantes et à une violation potentielle de la Déclaration d'interdépendance du mouvement B Corp.

Face à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité ou de questions pour lesquelles un modèle de prise de décision n'a pas encore été élaboré, B Lab conduit des recherches sur le sujet afin d'orienter la décision du Conseil consultatif sur les Normes. Cette recherche se base sur la compilation de sources complémentaires par le personnel de B Lab, avec pour objectif général d'identifier et de comprendre les différentes préoccupations du secteur ou le sujet de controverse, ainsi que les différentes perspectives des parties prenantes. Ce travail s'appuie sur une analyse de la presse spécialisée dans le secteur et l'impact de cette dernière, la manière dont le sujet de controverse est réglementé par d'autres normes, les politiques publiques existantes et les recommandations de politiques publiques émanant d'organisations à but non lucratif et d'autres experts en la matière, les cas d'étude des acteurs du secteur, aussi bien positifs que négatifs, les entretiens avec des experts et d'autres commentaires et points de vue du public. Ce contenu est à son tour utilisé pour élaborer le cadre de l'examen du Conseil consultatif sur les Normes, afin de déterminer les types de questions auxquelles chaque



entreprise devra répondre.

En ce qui concerne les secteurs d'activités sujets à des controverses, une tension naturelle et saine oppose la tendance à exclure toutes les entreprises de ces secteurs d'activités de la possibilité d'obtenir la certification B Corp, et le besoin d'un leadership qui a le potentiel de transformer la culture, le comportement et l'impact de ces entreprises. Même si B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes peuvent déterminer qu'une industrie dans son ensemble n'est pas éligible à la certification en raison de ses impacts négatifs ou de ses pratiques, ils reconnaissent également que dans certains secteurs sujets à controverse, il est possible pour les entreprises de gérer de manière significative ces impacts négatifs potentiels ou ces controverses. Dans ce contexte, le besoin de distinguer les bons et les mauvais acteurs, ainsi que les pratiques satisfaisantes, optimales et exemplaires, peut s'avérer plus urgent que jamais, en implantant des normes rigoureuses en matière de performances sociales et environnementales vérifiées, de responsabilisation et de transparence publique. La mise en place de normes réalistes et transparentes, qui contribuent à améliorer les décisions en matière de politique, d'investissement, d'achat et d'emploi, sert au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes.

Tout en reconnaissant qu'il existe de nombreux points de vue différents et raisonnables sur ce qui contribue à une prospérité partagée et durable pour tous, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes détermineront l'éligibilité à la certification B Corp et, le cas échéant, exigeront des entreprises issues de secteurs sujets à une controverse, ayant des politiques qui suscitent la controverse, ou engagées dans des pratiques controversées, qu'elles fassent preuve de transparence quant à leurs activités et à la manière dont elles gèrent et atténuent ces préoccupations. B Lab documentera et partagera également publiquement ces prises de position afin de permettre à toutes les parties prenantes, y compris les citoyens et les décideurs politiques, de porter leur propre jugement sur les performances d'une entreprise, et de favoriser un débat public réfléchi et constructif sur ces enjeux majeurs. Les déclarations et cadres de B Lab sur les questions controversées sont peuvent être consultés <u>ici</u>.

Ces cadres, comme les normes de B Lab en général, sont en constante évolution, et nous espérons pouvoir les améliorer à l'avenir. B Lab est ouvert à d'autres approches qui lui permettront d'affiner son point de vue et, espérons-le, de contribuer à un dialogue constructif sur le rôle des entreprises dans la société.

Indépendamment de l'éligibilité à la certification B Corp, toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent utiliser l'<u>Évaluation B Impact Assessment</u> comme outil de gestion d'impact interne pour évaluer et améliorer leurs pratiques globales, et/ou adopter une structure juridique de gouvernance des parties prenantes (telle qu'une <u>entreprise à but non lucratif</u>) adaptée à la structure actuelle de l'entreprise et à sa juridiction.



Si vous avez des questions ou des observations sur l'approche de B Lab concernant les points susmentionnés, nous vous invitons à envoyer un e-mail à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.

Entreprises travaillant dans le secteur pénitentiaire et certification B Corp

Aux États-Unis principalement, la hausse du nombre de détenus ou de personnes incarcérées, les inquiétudes concernant l'oppression institutionnalisée dans le système judiciaire, les taux élevés de récidive et la privatisation des établissements pénitentiaires sont autant d'éléments qui ont suscité une vive controverse vis-à-vis du secteur pénitentiaire et de ceux qui sont perçus comme le soutenant ou en profitant directement ou indirectement.

Devant l'intérêt porté à la certification B Corporation par les entreprises du secteur pénitentiaire, B Lab, son <u>Conseil consultatif sur les Normes</u> et son Conseil d'administration ont pris les décisions suivantes concernant l'éligibilité à la certification B Corp :

Pour les entreprises qui gèrent / exploitent des prisons (mise à jour en avril 2021) :

Les entreprises qui sont directement engagées dans l'exploitation de prisons ou de centres de détention ne sont pas admissibles à la certification B Corp, compte tenu du fait que les enjeux et les risques négatifs qui prévalent dans un système carcéral ne peuvent pas être résolus uniquement par les actions des entreprises privées, et qu'il n'est pas possible d'évaluer avec précision la performance globale d'une entreprise au sein de ces systèmes. Un changement systémique plus large est indispensable pour agir sur la manière dont les détenus sont perçus et traités dans la société avant, pendant et après leur incarcération, et pour déployer des mesures concrètes destinées à répondre aux enjeux de la pauvreté intergénérationnelle, de l'inégalité, ainsi que de l'accès aux services d'aide sociale et de leur qualité. Dans la mesure où ces questions échappent au contrôle des entreprises privées individuelles, aucun exploitant de prison ne peut prétendre à la certification B Corp tant qu'il n'a pas été démontré que ces



entreprises exercent leur activité en garantissant un système pénitentiaire respectueux des principes susmentionnés et qui fournit les ressources nécessaires aux détenus.

Pour les *entreprises qui travaillent ou entretiennent des liens avec les prisons*, y compris celles qui ont recours à la main-d'œuvre carcérale, aux États-Unis *(mise à jour en juin 2019) :*

Les entreprises sont placées sous un moratoire de certification jusqu'à la conclusion d'un processus d'engagement de parties prenantes expertes pour déterminer si elles peuvent être éligibles à la certification et, le cas échéant, quelles pratiques de gestion doivent être mises en place.

Pour les entreprises qui travaillent ou entretiennent des liens avec les prisons, en dehors des États-Unis :

Pour les entreprises qui travaillent ou entretiennent des liens avec les prisons : Les entreprises qui travaillent ou entretiennent des liens indirects avec des prisons ou des centres de détention (par exemple, en fournissant de la nourriture, des vêtements ou de l'équipement aux exploitants de prisons ou aux personnes incarcérées) peuvent être admissibles à la certification B Corp après un examen supplémentaire par le Conseil consultatif sur les Normes de B Lab (voir description ci-dessous) et après avoir publié, au minimum, des informations supplémentaires sur leur profil public B Corp, qui décrivent les mesures spécifiques prises par l'entreprise pour répondre et atténuer les préoccupations importantes liées au secteur décrit ci-dessous, en particulier lorsqu'elles peuvent contribuer à l'incarcération de masse ou l'atténuer.

Une entreprise qui ne prend pas suffisamment de mesures pour remédier à ces questions, ne pourra pas être certifiée, selon le Conseil consultatif sur les Normes.

Pour les entreprises qui emploient des détenus en dehors des États-Unis :

Les entreprises qui ont recours à une main-d'œuvre carcérale sont tenues de se conformer aux <u>directives de l'Organisation internationale du travail</u> afin de s'assurer que ce type de travail préserve les droits des travailleurs, est dans leur intérêt et ne relève pas de l'exploitation. Elles sont également tenues de publier cette information sur leur profil public B Corp.¹ Les directives de l'OIT imposent notamment les exigences suivantes :

⁻

¹Le présent document et son contenu se concentrent plus particulièrement sur les questions liées au service ou au fonctionnement des prisons et des centres de détention eux-mêmes, plutôt que sur le recours au travail pénitentiaire, pratique plus courante qu'on ne pourrait le croire. Bien qu'elle soit interconnectée, l'utilisation de la main-d'œuvre carcérale concerne plusieurs secteurs et est donc évaluée comme une pratique de travail (et une question de droits du travail), plutôt que comme une implication dans un secteur en particulier.



- Chaque travailleur reçoit et signe un formulaire de consentement standardisé de l'entreprise indiquant qu'il accepte le travail. Le formulaire précise les salaires et les conditions de travail.
- Les conditions de travail offertes par l'entreprise sont similaires à celles qui existent à l'extérieur de la prison, à savoir :
 - Les salaires sont comparables à ceux des travailleurs libres disposant de compétences et d'une expérience similaires dans le secteur ou la profession concernés, en tenant compte de facteurs tels que les niveaux de productivité et les coûts éventuels supportés par l'entreprise pour assurer la sécurité des travailleurs dans les prisons.
 - Les salaires sont versés directement aux travailleurs. Les travailleurs reçoivent des fiches de salaire claires et détaillées indiquant les heures travaillées, les salaires gagnés et les déductions autorisées par la loi pour la nourriture et le logement.
 - Les heures de travail quotidiennes sont conformes à la loi.
 - Les mesures de sécurité et de santé respectent la loi.
 - Les travailleurs sont inclus dans le régime de sécurité sociale en ce qui concerne la couverture des accidents et de la santé.
- Les travailleurs bénéficient d'avantages tels que l'apprentissage de nouvelles compétences et la possibilité de travailler dans un environnement contrôlé qui leur permet de développer des compétences d'équipe.
- Les travailleurs ont la possibilité de conserver un emploi du même type après leur libération.
- Les travailleurs peuvent retirer leur consentement à tout moment, sous réserve uniquement d'un préavis raisonnable.

Reconnaissant le problème de l'incarcération de masse aux États-Unis et ses liens avec le racisme systémique, le moratoire sur la certification a été imposé spécifiquement aux entreprises des États-Unis, et la prise de position générale de B Lab sur le secteur pénitentiaire a été réévaluée. Pour toutes les autres entreprises, la dernière prise de position de B Lab concernant le secteur s'applique, mais elle peut être révisée en fonction du processus d'engagement des parties prenantes décrit ci-dessus.

Enjeux du secteur pénitentiaire :

L'incarcération de masse, en particulier aux États-Unis, pose un problème social important. Les États-Unis se caractérisent par un taux d'incarcération plus élevé que tous les autres pays, avec plus de 2,2 millions de personnes actuellement détenues dans les prisons et les établissements pénitentiaires. Ce nombre représente une hausse de 500 % échelonnée sur les quarante dernières années, qui s'explique principalement par une évolution de la législation et de la



politique en matière de détermination des peines plutôt que par une augmentation des taux de criminalité. De surcroît, alors que les personnes de couleur ne représentent que 37 % de la population américaine, elles constituent 67 % des prisonniers, les hommes noirs enregistrant un taux d'incarcération plus de cing fois supérieur à celui des hommes blancs.

Dans le cadre du processus d'examen des exigences de transparences susmentionné, B Lab a entrepris des recherches portant sur les enjeux et les répercussions du secteur pénitentiaire, ce afin de nourrir la décision du Conseil consultatif sur les Normes. Avec en toile de fond la problématique de l'incarcération de masse, B Lab résume les préoccupations concernant l'implication des entreprises à but lucratif dans le secteur pénitentiaire (et l'incarcération de masse) par deux concepts :

Privatisation et Recherche du profit. De manière systématique, les critiques soulignent la tendance croissante à la privatisation du secteur pénitentiaire, de même que les structures incitatives spécifiques conçues pour encourager, voire promouvoir, l'incarcération de masse. On peut citer, à titre d'exemple, les contrats qui prévoient une rémunération plus élevée des prisons dès lors que des lits sont vides, ce qui incite les gouvernements à envoyer davantage de personnes en prison pour économiser de l'argent. De manière plus générale, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que les entreprises qui desservent les prisons bénéficient intrinsèquement (et injustement) de l'augmentation de la population carcérale, ce qui les rend complices des problèmes d'incarcération de masse.

Activités de lobbying / Conflits d'intérêts. Plus précisément, la possibilité pour les entreprises à but lucratif de tirer profit de l'incarcération de masse suscite des inquiétudes quant à leur influence politique. Partant du principe qu'elles profitent de l'augmentation de la population carcérale, elles peuvent empêcher activement toute tentative de réforme politique visant à réduire la population carcérale totale (même si cela pourrait être dans l'intérêt de millions de citoyens et de la société), et promouvoir activement des candidats et des mesures politiques favorables à l'augmentation de la population carcérale, à travers la cooptation du processus politique à leur propre avantage.

Sécurité, qualité et tarification des produits. Qu'il s'agisse des prisons privées elles-mêmes ou de ceux qui les fournissent, les préoccupations portent également sur la qualité des produits et des services, la sécurité, la capacité ou l'intention de nuire, ainsi que sur le risque d'une tarification abusive. Les entreprises ont la possibilité de fournir des produits de moindre qualité ou à des prix plus élevés à un public littéralement « captif » de personnes incarcérées ou détenues (par exemple, des préoccupations concernant la sécurité et la qualité des aliments et des services de télécommunication dont le prix est nettement plus élevé pour les détenus que sur le marché en général).

Enjeux et contexte spécifiques liés au fonctionnement des prisons



Historiquement gérées par l'État seul, les prisons constituent un élément fondamental du système judiciaire d'un pays et ont été conçues en fonction de l'approche globale de l'incarcération adoptée par le pays, à savoir axée sur la réinsertion et la réhabilitation ou sur l'acte de punition et de dissuasion. Dans un cas comme dans l'autre, le rôle de l'hébergement et de la gestion des personnes privées de liberté, qui sont à la fois intrinsèquement vulnérables du fait de leur incarcération et probablement issues de populations marginalisées et confrontées à des conditions difficiles avant leur séjour en prison, présente des risques inhérents d'impact négatif sur ces personnes. Une population carcérale est révélatrice des problèmes sociaux nationaux plus larges auxquels un pays est confronté, que ce soit la pauvreté intergénérationnelle, le racisme systémique, ou bien le manque d'éducation ou d'autres services sociaux.

La gestion des services pénitentiaires représente un défi complexe qui impose de multiples responsabilités, notamment en ce qui concerne les conditions de vie humaines, les services de réinsertion et le maintien de la sûreté et de la sécurité.² Les conditions de vie dans les prisons sont très hétérogènes et varient considérablement selon le pays, le type de prison et l'établissement. Des conventions et des traités internationaux, tels que l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), qui prônent le respect des conditions de détention, et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT), qui lutte contre les châtiments cruels et dégradants, ont un caractère plus indicatif et leur application et leur respect ne sont pas garantis partout dans le monde. Il est donc difficile d'évaluer la qualité globale d'une prison, en particulier dans une perspective internationale.

Apparues dans les années 1980 aux États-Unis, les prisons privées ont été conçues comme une solution à l'augmentation des coûts auxquels étaient confrontées les prisons publiques gérées par l'État, en les confiant à des entreprises privées capables de proposer des mesures de réduction des coûts et des pratiques innovantes. D'une part, les prisons privées sont généralement installées dans des bâtiments plus récents, adoptent des technologies de pointe et des systèmes numériques, et emploient davantage de personnel qualifié, étant donné que les employés les plus performants du système public sont souvent transférés dans d'autres établissements pour y apporter des améliorations. D'autre part, les mesures d'incitation par les prix pour les prisons privées ont soulevé des inquiétudes quant à la transparence et à la qualité des prisons privées. Aux États-Unis, les prisons privées, contrairement aux prisons publiques, ne sont pas tenues de divulguer publiquement leurs dépenses et échappent le plus souvent à tout contrôle extérieur en raison de clauses de confidentialité.³ Autrement dit, elles ne sont pas contraintes de rendre compte publiquement des questions relatives aux pratiques et aux coûts, et notamment du surpeuplement, des infractions à la sécurité et des dépenses consacrées aux services de qualité de vie tels que la nourriture, la formation et les services de santé et de réinsertion. Les critiques ont mis en garde contre le fait que la privatisation place le gain financier au-dessus de l'intérêt public en matière de sécurité et de réinsertion, ce qui, associé à

² https://papers.tinbergen.nl/17023.pdf

³https://www.researchgate.net/publication/269576672_The_Privatization_of_Prisons_and_its_Impact_on_ Transparency_and_Accountability_in_Relation_to_Maladministration



une transparence limitée, peut conduire à exacerber les pires éléments du système pénitentiaire.4

Plusieurs études ont également révélé que les prisons privées présentent des niveaux de violence disproportionnés, parmi lesquelles une étude réalisée en Angleterre et au Pays de Galles.⁵ Ce constat a été attribué à plusieurs facteurs qui échappent souvent au contrôle de l'entreprise, comme le fait qu'elle est plus susceptible d'héberger des prisonniers en détention provisoire ou récemment condamnés et en attente de transfert, ce qui rend ces individus plus susceptibles d'adopter un comportement violent. D'autres études ont souligné le fait que les agents pénitentiaires des prisons privées sont souvent inexpérimentés, ce qui donne lieu à des allégations selon lesquelles les détenus des prisons privées exerceraient un plus grand contrôle que les agents pénitentiaires, aggravant ainsi la disponibilité des drogues et les niveaux de violence.⁶

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la qualité des prisons varie selon le pays et le type de prison, et il existe donc des différences entre les prisons privées et publiques. L'évaluation de cette qualité présente toutefois des difficultés, compte tenu du système plus large dans lequel ces deux types d'établissements opèrent inévitablement et où les conditions ne sont donc pas toujours maîtrisées par la prison elle-même. Le cas des prisons privées soulève toutefois la question de l'éthique et des répercussions d'un rôle aussi direct des entreprises privées dans l'incarcération des individus, de leur capacité à générer des profits et des éventuels dommages qu'elles peuvent causer en jouant un tel rôle. ⁷⁸Bien que ces préoccupations concernent davantage les exploitants de prisons privées eux-mêmes, et plus largement le complexe industriel pénitentiaire, force est de constater que le système judiciaire au sens large et le rôle des prisons en général sont de plus en plus remis en question, des voix s'élevant pour questionner la pertinence de l'emprisonnement pour les criminels condamnés.⁹ Ces perspectives « abolitionnistes » soutiennent que le système carcéral est lui-même intrinsèquement problématique et exploiteur, et qu'il ne parvient pas à atteindre son objectif ultime, qui est de réhabiliter les individus et de promouvoir une société harmonieuse.

De même, certains modèles de systèmes pénitentiaires aux pratiques exemplaires sont connus, notamment le « modèle nordique », qui ne compte actuellement aucune prison gérée par le secteur privé. La Norvège estime que les prisonniers doivent conserver les mêmes droits que les citoyens libres et que la perte de la liberté est une condamnation suffisante. La nation

⁴https://www.researchgate.net/publication/269576672 The Privatization of Prisons and its Impact on Transparency and Accountability in Relation to Maladministration

⁵https://www.theguardian.com/society/2019/may/13/private-jails-more-violent-than-public-prisons-england-wales-data-analysis

<u>https://www.prisonlegalnews.org/news/2018/may/8/major-wage-ratio-gap-between-executives-employee</u> s-private-prisons/

⁷ https://www.ft.com/content/6184ddb4-57c2-11e9-8b71-f5b0066105fe

⁸https://www.theguardian.com/commentisfree/2019/may/13/the-guardian-view-on-private-jails-flaws-in-the-system

⁹ https://www.aclu.org/blog/smart-justice/fight-against-mass-incarceration-goes-global



privilégie la réinsertion des prisonniers pour en faire de « meilleurs voisins ». ¹⁰ Les détenus passent la majorité de leur journée hors de leur cellule à participer à des programmes de travail ou à des thérapies internes et sont encouragés à passer du temps avec leur famille, ce qui est considéré comme un élément clé du processus de réinsertion. ¹¹ Les agents pénitentiaires suivent une formation de trois à quatre ans, qui porte notamment sur le droit, la négociation, l'anglais, l'éthique et la criminologie. Outre la sécurité, les agents pénitentiaires jouent un rôle clé dans le processus de réinsertion et sont encouragés à nouer des liens d'amitié avec les détenus et à prendre part aux activités prévues. Au-delà du respect de la dignité et de l'impact inhérents à une telle approche pour les détenus, la Norvège a réduit son taux de récidive de 70 % à 20 % en vingt ans.

C'est pourquoi il a été reconnu que les enjeux et les risques négatifs qui prévalent dans un système carcéral ne peuvent pas être résolus uniquement par les actions des entreprises privées, et qu'il n'est pas possible d'évaluer avec précision la performance globale d'une entreprise au sein de ces systèmes. Un changement systémique plus large est indispensable pour agir sur la manière dont les détenus sont perçus et traités dans la société avant, pendant et après leur incarcération, et pour déployer des mesures concrètes destinées à répondre aux enjeux de la pauvreté intergénérationnelle, de l'inégalité, ainsi que de l'accès aux services d'aide sociale et de leur qualité.

Examen des exigences de transparences du Conseil consultatif sur les Normes :

Les entreprises potentiellement éligibles pour la certification B Corp sur la base du cadre partagé ci-dessus (les entreprises en dehors des États-Unis qui travaillent, entretiennent des liens ou ont recours à la main-d'œuvre carcérale), devront communiquer des informations sur les mesures qu'elles prennent pour répondre aux préoccupations susmentionnées, y compris leurs pratiques de lobbying et toute affiliation à un secteur, et seront également soumises à une vérification de leurs antécédents.

Ces informations seront ensuite examinées par le Conseil consultatif sur les Normes afin de déterminer si l'entreprise s'applique efficacement à atténuer les préoccupations décrites précédemment et à faire face de manière proactive aux enjeux du secteur. Cet examen portera, a minima, sur les questions suivantes :

- 1. L'entreprise a-t-elle pris publiquement position contre l'incarcération de masse et d'autres questions importantes liées au secteur pénitentiaire ?
- 2. L'entreprise cherche-t-elle de manière proactive des moyens de réduire sa dépendance à l'égard de l'incarcération en trouvant de nouvelles opportunités commerciales ou des innovations ?

-

¹⁰ https://www.bbc.com/news/stories-48885846

¹¹ https://www.economist.com/britain/2019/08/03/what-britains-private-prisons-can-teach-public-ones



- 3. Dans quelle mesure l'entreprise tient-elle compte des préoccupations liées à l'incarcération de masse et au secteur pénitentiaire dans d'autres aspects de ses activités, notamment ses activités caritatives, ses pratiques d'embauche, la sélection de ses clients, etc. ?
- 4. L'entreprise s'engage-t-elle dans des activités de plaidoyer ou de lobbying en faveur de l'incarcération de masse ou visant à empêcher les tentatives de réforme dans ce sens ?
- 5. Les produits ou services d'une entreprise soulèvent-ils des problèmes de sécurité ou de qualité, ou sont-ils conçus pour nuire, ou potentiellement utilisés pour nuire, à des prisonniers ou à d'autres personnes ?
- 6. Les produits, les prix, les contrats ou les autres méthodes de vente de l'entreprise créent-ils des conflits d'intérêts en ce qui concerne l'incarcération de masse ou exploitent-ils injustement ou nuisent-ils aux personnes actuellement incarcérées ?

Selon le Conseil consultatif sur les Normes, les entreprises qui ne parviennent pas à intégrer ces questions de manière satisfaisante ne pourront pas obtenir la certification B Corp. Toujours selon le Conseil consultatif sur les Normes, les entreprises qui contribuent activement à atténuer les préoccupations liées à leur secteur d'activité et à répondre à des problèmes tels que l'incarcération de masse, pourront prétendre à la certification B Corp et seront tenues de faire état de leurs pratiques de gestion spécifiques au secteur d'activité sur leur page de profil B Corp.

L'exigence de transparence vise à reconnaître que certaines personnes peuvent ne pas être d'accord avec la prise de position exposée par le Conseil consultatif sur les Normes et qu'elles doivent disposer par conséquent des informations pertinentes pour établir leur propre jugement concernant les performances sociales et environnementales de l'entreprise.

Cette déclaration est en vigueur depuis avril 2021, dans l'attente des résultats du processus d'engagement des experts des parties prenantes et d'un jugement final du Conseil consultatif sur les Normes et du Conseil d'administration sur les entreprises qui travaillent ou entretiennent des liens avec les prisons, y compris celles qui ont recours à la main-d'œuvre carcérale. Ces résultats devraient être connus en 2021. Les exigences de certification pour les entreprises situées en dehors des États-Unis pourraient également être ajustées suite à la réévaluation de la position précédemment mentionnée.

En attendant les futures révisions du Conseil consultatif sur les Normes à ce sujet et pour permettre à B Lab d'améliorer continuellement ses normes, veuillez faire part de vos commentaires ou de vos questions à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.